Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-16-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Grille des spécifications applicable à la zone C0946</u>

La grille des spécifications applicable à la zone C0946, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages C4 Débit d'essence et des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'Annexe A du présent règlement.

Adopté le 13 mars 2017

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 22 AVRIL 2017